

Accompagnement des Conseils régionaux dans l'intégration de la migration au sein de leur planification locale (INDIMAJ II)

Durée : Août 2018 – Janvier 2020 (18 mois) Budget total : 150 000 EUR Bailleur : Royaume des Pays-Bas

Résumé du projet

En capitalisant sur les acquis des projets : l'Initiative Conjointe pour la Migration et le Développement (ICMD) ¹, et INDIMAJ-Oriental (Initiative pour un développement inclusif à l'attention des migrant-e-s dans la région de l'Oriental) ², le projet « **Accompagner les Conseils régionaux dans l'intégration de la migration au sein de leur planification locale** » dit INDIMAJ II, vise à poursuivre les efforts menés par les autorités publiques marocaines dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile au niveau territorial.

Pour ce faire, le projet a pour objectif de fournir un accompagnement aux régions de l'Oriental et du Souss-Massa, déjà fortement engagées dans la gestion migratoire au niveau local, afin de leur permettre de passer d'une vision stratégique à une politique concrète de protection et d'intégration des migrants. Il appuiera de même la région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma dans cette dynamique en y développant une équipe de concertation régionale multi acteurs migration et développement. Ces appuis se traduiront par des activités de renforcement de capacités et par l'élaboration d'outils de pilotage, de suivi et d'aide à la décision.

En parallèle, un réseau de régions sera formé et soutenu afin d'offrir un espace d'échanges et de partage sur le thème de la migration. Ce dispositif permettra de renforcer la coopération décentralisée entre collectivités territoriales marocaines dans le domaine de la gestion locale du phénomène migratoire et d'identifier des stratégies intégrées.

Enfin, le dernier axe s'attachera à renforcer la cohérence verticale entre les décideurs nationaux et régionaux, afin que les différents niveaux de gouvernance puissent renforcer leur coordination en matière de mise en œuvre de politiques publiques migratoires.

¹ICMD : programme global dont l'objectif est l'intégration de la Migration dans la planification locale du Développement. Financé par l'Union européenne et la Coopération suisse, il est mis en œuvre au Maroc par l'OIM. Pour plus d'information : <http://www.migration4development.org/fr/content/%C3%A1-propos-initiative>

²INDIMAJ-Oriental : Initiative pour un développement inclusif à l'attention des migrant-e-s dans la région de l'Oriental. Financé par l'Ambassade des Pays Bas au Maroc, c'est un projet qui a pour objectif de contribuer à une meilleure prise en compte de la migration dans la planification stratégique de la région de l'Oriental, au Maroc. Pour plus d'informations : <https://morocco.iom.int/sites/default/files/Indimaj.pdf>

Objectifs spécifiques

1. Développer une vision stratégique régionale et des outils de pilotage en vue d'améliorer la protection et l'intégration des migrants.
2. Appuyer les partenariats et la coopération décentralisée sur la thématique migratoire entre régions marocaines concernées.
3. Renforcer le dialogue et la collaboration entre les échelons national et local sur la gouvernance de la migration et la mise en œuvre de la SNIA.

Résultats escomptés

Dans le contexte de la Régionalisation avancée, INDIMAJ II contribue aux efforts du gouvernement marocain dans la mise en œuvre de la SNIA au niveau territorial. A travers les différentes activités, le projet envisage :

- Le développement d'une vision stratégique régionale et des outils de pilotage en vue d'améliorer la protection et l'intégration des migrants.
- L'appui aux partenariats et la coopération décentralisée sur la thématique migratoire entre régions marocaines concernées.
- Le renforcement du dialogue et de la collaboration entre les échelons national et local sur la gouvernance de la migration et la mise en œuvre de la SNIA.

Activités du projet

- Organisation d'une série d'ateliers de renforcement de capacités portant sur des sujets identifiés comme prioritaires ou porteurs.
- Réalisation d'un guide sur les indicateurs liés à la protection et à l'intégration des migrants.
- Elaboration d'un système de suivi-évaluation adapté par région.
- Création et suivi d'un réseau des Régions sur la thématique migratoire.
- Organisation d'une rencontre d'échange entre l'échelon central et l'équipe régionale.